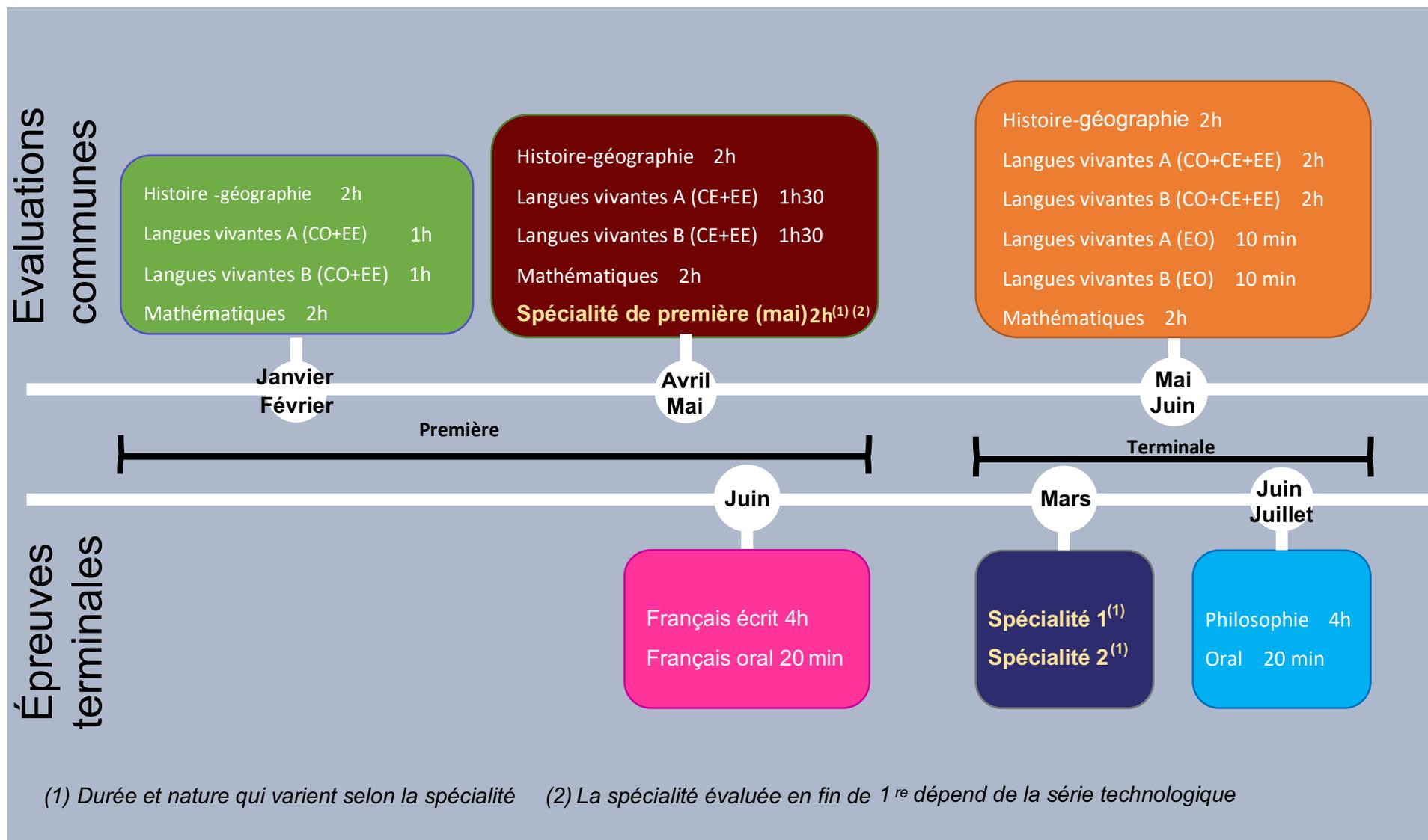


# Les épreuves du baccalauréat technologique 2021

## E3C 30 % + Épreuves Terminales 60 %



## Physique chimie : nature et durée des évaluations communes de spécialité de première

Série	Nature de l'épreuve	Durée
<b>Série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)</b>		
Spécialité physique chimie pour la santé	Ecrite	2h
<b>Série sciences et technologies de laboratoire (STL)</b>		
Spécialité biochimie biologie	Ecrite	2h
<b>Série sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)</b>		
Physique chimie	Ecrite	2h
<b>Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)</b>		
Pas d'épreuve commune concernant la physique chimie		

## Physique chimie : nature et durée des épreuves terminales obligatoires

Série	Nature de l'épreuve	Durée
<b>Série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)</b>		
Spécialité Chimie, biologie et physiopathologie humaines	Ecrite	4h
<b>Série sciences et technologies de laboratoire (STL)</b>		
Spécialité physique-chimie et Mathématiques	Ecrite	3h
Spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire	{ Ecrite Pratique	3h 3h
<b>Série sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)</b>		
Pas d'épreuve terminale concernant la physique chimie		
<b>Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)</b>		
Physique-Chimie et Mathématiques	Ecrite	3h

## Physique chimie : les épreuves terminales obligatoires pour la session 2021

### Épreuves des enseignements de spécialité dans la série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat

NOR : MENE2001091N

note de service n° 2020-013 du 11-2-2020

MENJ - DGESCO A2-1

Cette note de service est applicable à compter de la session 2021 du baccalauréat, pour les épreuves terminales obligatoires des enseignements de spécialité de la série technologique sciences et technologies de la santé et du social (ST2S).

### Chimie, biologie et physiopathologie humaines

#### Épreuve écrite

**Durée : 4 heures**

L'épreuve comporte deux parties indépendantes :

- une partie Chimie, d'une durée indicative de 1 heure, notée sur 20 points, coefficient 3 ;
- une partie Biologie et physiopathologie humaines, d'une durée indicative de 3 heures, notée sur 20 points, coefficient 13.

Les candidats composent sur deux copies séparées.

#### Objectifs

La partie Chimie de l'épreuve de Chimie, biologie et physiopathologie humaines s'appuie sur les spécificités du programme de cet enseignement en classe de terminale défini dans l'arrêté du 19 juillet 2019 paru au BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019, couvrant les thèmes 1 et 2 et la partie du thème 3 intitulée « Le rôle des biomolécules et des oligoéléments dans l'organisme pour une alimentation responsable » délestée de la question des additifs alimentaires. L'épreuve peut mobiliser, lorsque le thème scientifique s'y prête, le programme de l'enseignement de spécialité physique-chimie pour la santé de la classe de première défini dans l'arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019, sans qu'il soit le support exclusif du sujet.

## Épreuves des enseignements de spécialité dans la série sciences et technologies de laboratoire (STL) à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat

NOR : MENE2001092N

note de service n° 2020-014 du 11-2-2020

MENJ - DGESCO A2-1

Cette note de service est applicable à compter de la session 2021 du baccalauréat, pour les épreuves terminales obligatoires des enseignements de spécialité de la série technologique sciences et technologies de laboratoire (STL).

### Physique-chimie et mathématiques

**Epreuve écrite**

**Durée 3h**

#### Objectifs

L'épreuve permet d'évaluer l'acquisition par les candidats des notions, contenus, capacités exigibles et compétences figurant au programme de l'enseignement de spécialité de physique-chimie et mathématiques de la classe de première défini dans l'arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019 et de la classe de terminale défini dans l'arrêté du 19 juillet 2019 paru au BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019.

**Ne figurent pas au programme de cette épreuve terminale du baccalauréat, les points suivants du programme de la classe de terminale :**

#### En physique-chimie :

- tout l'encadré relatif à la radioactivité du thème « transformation de la matière » ;
- tout l'encadré relatif à l'énergie chimique ;
- la partie « rayonnement laser » de l'encadré relatif à l'énergie et ondes du thème « énergie : conversions et transferts ».

### Sciences physiques et chimiques en laboratoire

L'épreuve de sciences physiques et chimiques en laboratoire comporte deux parties :

- une partie écrite, notée sur 20 points, coefficient de 7 ;
- une partie pratique, évaluation des compétences expérimentales, notée sur 20 points, coefficient 9.

## Objectifs

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les connaissances, capacités et compétences figurant au programme de sciences physiques et chimiques en laboratoire de la classe de première défini dans les arrêtés du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019 et de la classe de terminale défini dans l'arrêté du 19 juillet 2019 paru au BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019.

### **Ne figurent pas au programme de cette épreuve terminale du baccalauréat, les points suivants du programme de la classe de terminale :**

- les capacités et compétences propres à la démarche de projet ;
- parmi le thème « chimie et développement durable » :
  - la conductivité dans la partie composition de systèmes chimiques,
  - l'électrolyse et l'électrosynthèse dans la partie aspect macroscopique des synthèses chimiques ;
- parmi le thème « ondes » :
  - production d'ondes électromagnétiques de la partie ondes sonores et électromagnétiques, miroirs sphériques et télescopes de la partie des ondes pour observer,
  - propagation libre et lignes bifilaires ;
- parmi le thème « système et procédés » :
  - pompes à chaleurs et les principes de la thermodynamique de la partie conversion et transferts des flux d'énergie, évaporation, cristallisation et solubilité de la partie transport et transformation des flux de matière.

## **Épreuves des enseignements de spécialité dans la série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat**

NOR : MENE2001094N

note de service n° 2020-016 du 11-2-2020

MENJ - DGESCO A2-1

Cette note de service est applicable à compter de la session 2021 du baccalauréat, pour les épreuves terminales obligatoires des enseignements de spécialité de la série technologique sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D).

# Physique-chimie et mathématiques

Epreuve écrite

Durée 3h

## Objectifs

L'épreuve permet d'évaluer l'acquisition par les candidats des notions, contenus, capacités exigibles et compétences figurant au programme de l'enseignement de spécialité de physique-chimie et mathématiques du cycle terminal défini dans les arrêtés du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019 et du 19 juillet 2019 paru au BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019.

**Ne figurent pas au programme de cette épreuve terminale du baccalauréat, les points suivants du programme de la classe de terminale :**

## En physique-chimie :

- dans le chapitre intitulé « propriétés des matériaux et organisation de la matière » :
  - tout l'encadré intitulé « radioactivité naturelle et artificielle. Rayonnement radioactif de type alpha, beta et gamma. Activité. Décroissance radioactive et demi-vie »,
  - tout l'encadré intitulé « réaction de fission. Réaction de fusion. Défaut de masse et énergie libérée » ;
- dans le chapitre intitulé « énergie électrique » :
  - tout l'encadré intitulé « transport et distribution de l'énergie électrique »,
  - tout l'encadré intitulé « protection des individus contre les risques du courant électrique » ;
- dans le chapitre intitulé « énergie mécanique » :
  - tout l'encadré intitulé « force pressante et pression dans un fluide incompressible en équilibre; statique des fluides ».